

L'Orée n°2

Notre conseil d'administration en 2006

PROUST René, 18 rue des ibis
 BECKER Jean-Pierre, 4 allée de Picardie
 BLAISE Pierre, 11 allée des Flamants
 ROUSSEAU Claude, 168 bis Av. Gal Leclerc
 DUCOURNEAU Alain, 13 avenue du Dauphiné
 RAUTUREAU Benoît, 2 allée des Mouettes
 FOUQUET Nicole, 23 avenue de Bretagne
 BENNEVAULT Dominique, 11 allée des Mouettes
 BERNOCCO Jean-Claude, 15 allée des Hérons
 BLAISE Bernadette, 11 allée des Flamants
 BOITEAU André, 20 allée des Hérons
 CASSOU Albert, 48 rue de Monterey
 LIMOUSIN Augustine 2 rue de Belfort
 MARESCHAL Thérèse, 140 av. de la Poudrière
 PHILIP Claude, 1 av. du Dauphiné
 SAINGES Jean-Paul, 2 rue de Belfort
 SAUVAGE Jackie, 7 rue d'Artois
 TEILLET Christiane, 2 rue de Belfort
 VINCHES Jean-Marie, 1 avenue de Bretagne

Bulletin d'adhésion
 Au Syndicat de Quartier de
PESSAC-CAP de BOS

Nom.....
 Prénom.....
 Adresse.....
 Téléphone.....
 Courriel.....

J'adhère au syndicat de quartier. (10 € par an et par famille)

Date signature

Publicité : info ou intox ?

Après étude du Nouveau Règlement municipal de Publi cité qui vient de nous être adressé par l'Adjoint au Maire Délégué à l'urbanisme, il ressort que :

- La gradation va de ZPR 1 (forte protection qui concerne uniquement Pessac Centre et les quartiers Musiciens, Casino et Castors) à ZPR 4 (très faible protection qui concerne uniquement la Zone Industrielle Gustavo Eiffel
- L'Avenue des Provinces est classée dans les Grands Axes de circulation et à ce titre, elle est en ZPR 3 (Zone de Publicité Restreinte niveau 3 = faible protection) !
- Au vu des détails de ce Nouveau Règlement municipal de Publicité, la faible protection de la ZPR 3 permettrait aux publicitaires d'installer un ou deux panneaux aériens de 4m x 2m, entre chaque rond-point de l'avenue des Provinces !

Chaque habitant de Cap de Bosc est invité à nous faire connaître son opinion sur ce classement de l'Avenue des Provinces et sur les conséquences directes qui ne manqueraient pas d'en découler !...

La réunion publique sera un moment privilégié pour évoquer le sujet !

Un "ancien" du quartier nous dit ceci :
*« Depuis plus de trente ans nous avons conservé intactes les avenues des Provinces et de la Californie !
 Au nom de quoi pourrait-on accepter le gâchis qu'on nous prépare sur une voie reliée à la "coulée verte" et à l'écotie de Bourgaillh ? »*

La protection, hautement proclamée, de quelques belles zones vertes ne serait-elle bientôt qu'un alibi écologique si, tout près d'elles, les habitants du quartier étaient condamnés à subir la pollution visuelle et morale des nouveaux « marchands du temple » ?

L'Orée N° 2
 Syndicat de Quartier 9 Mars 2006
CAP de BOS

RÉUNION PUBLIQUE

VENDREDI 24 MARS

MAISON DE QUARTIER à 20H30

Nous vous avons expliqué, dans le premier numéro de l'Orée, pourquoi nous pouvions, désormais, envisager d'accroître la fréquence de sa parution. Avec ce numéro 2, paraissant en mars, le Conseil d'Administration du S.d.Q. a décidé d'avancer la date de notre réunion publique annuelle qui, les années précédentes, avait lieu en juin, quelques jours avant la fête de la Saint-Jean...c'est à dire juste avant les vacances d'été !

En vous permettant maintenant de venir dialoguer librement avec les élus, dès le premier trimestre, nous espérons que vous serez nombreuses et nombreux à venir exprimer les doléances dont vous pouvez être porteurs et qui s'inscrivent dans les objectifs du S.d.Q. telles que celles concernant l'environnement, les transports, les aménagements des espaces publics, la sécurité routière, le renforcement du lien social... Nous rappelons que cette réunion est une initiative « historique » du S.d.Q. et que nous remercions les élus d'accepter de consacrer quelques heures à vous écouter et à vous répondre.

Nous serons heureux de vous y accueillir, réservez votre soirée ! *Le C.A.*

CIRCULONS !

C'est bien connu, rien de tel que les problèmes de circulation routière pour animer une discussion !...Quant à trouver la solution idéale qui satisfierait tout le monde, bien prétentieux serait celui qui prétendrait la connaître...mais cette difficulté n'interdit cependant pas d'y réfléchir car, Cap de Bos n'est pas exonéré de quelques « points noirs », pas plus que des libertés que prennent certains conducteurs de véhicules à deux ou quatre roues, avec les réglementations !...

Deux axes sont particulièrement concernés :

- 1° l'avenue des provinces qui reçoit le flux transitaire entre Mérignac et Cestas (et plus quand la rocade est saturée)
- 2° l'avenue du Dauphiné qui joue le rôle de bi-passe entre l'avenue de la poudrière et l'avenue des provinces. Il en résulte une dangerosité accrue : par le nombre de véhicules les empruntant, par le non respect des limitations de vitesse, par une inadéquation de l'intersection Dauphiné-poudrière et par l'étroitesse du chemin de Beutre que l'on ne saurait appeler « avenue » au-delà du giratoire !

Que se passera-t-il quand le tronçon de la VDO, actuellement en travaux, sera ouvert à la circulation ? Quelles études ont été réalisées pour anticiper les mesures à prendre ? Qui pourrait nous rassurer par rapport à ces interrogations ? La commune ? La CUB ?, le conseil général ? La DDE ? Qui le sait ?

D'autres questions méritent sans doute d'être abordées à la réunion publique comme par exemple celle des stationnements ! ...mais J.P. Sartre n'a-t-il pas dit dans « huis clos » : « l'enfer c'est les autres » ? En l'occurrence, il pourrait dire aujourd'hui : « c'est la voiture des autres » !... (CQFD)

CONCERTATION (?)

Souvent, ce vocable est utilisé pour caractériser les relations qui s'établissent entre des usagers et des gestionnaires de structures de décision, telles que, par exemple, une municipalité, une communauté de communes, un conseil général ou encore des entreprises délégataires de services publics comme celles des transports urbains ou de la fourniture de l'eau, du gaz et de l'électricité.

Mais il n'est pas rare que, selon que l'on se situe du côté décisionnel ou du côté des usagers, le sens donné à ce vocable puisse se teinter de très fortes nuances...

C'est ainsi que la Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac, qui regroupe quinze associations, dont la nôtre, réunie en Assemblée Générale le 25 février, a tenu à rappeler son insatisfaction quand les usagers sont privés des informations sur la genèse des projets les concernant et ne sont invités qu'à prendre connaissance, a posteriori, de décisions difficilement modifiables !

Elle refuse alors que soit appelée « concertation » ce qui, en fait, n'est plus que de « l'information ».

C'est principalement sur ce concept que le débat s'engagea avec les nombreux élus invités, qui, tout en acceptant de bonne grâce les remarques ci-dessus attribuèrent les possibles insuffisances de communication à la complexité grandissante des études préalables qui ne peuvent être présentées que dans un état d'élaboration « avancée »...mais pas forcément « arrêtée » !...

Les quatre délégués de notre S.d.Q. participèrent à ce débat et se reconnurent parfaitement dans la position prise par la fédération.

Ils en profitèrent pour souhaiter être tenus au courant, dès que possible, des projets de transformation de la zone du « PACHA » et des incidences qu'ils pourraient avoir sur l'aménagement du carrefour contigu.

CENTRE COMMERCIAL, CENTRE MÉDICAL

Faudra-t-il bientôt en faire le titre d'une comédie ou d'une tragédie ? Toujours est-il que la situation est toujours au point mort ! Dernièrement, le 8 février une délégation de la mairie conduite par M. le Maire, est venue faire la visite des lieux et rencontrer les professionnels. Le S.d.Q., invité, y était représenté.

Vu l'état des dégradations, M. le Maire nous adresse l'information suivante : « ...J'ai engagé immédiatement une intervention de constat sanitaire des lieux afin d'intervenir auprès du propriétaire pour une remise en état et en sécurité des locaux dans les meilleurs délais... »

De leur côté, les professionnels de la santé ont fait dresser un constat d'huissier !

Connaissez mieux « ENVIE Gironde » !

Née à Strasbourg en 1984, l'association « ENVIE » est riche d'un réseau de 50 établissements dont deux en Gironde (Pessac et Bassens).

Son but : contribuer à la réinsertion sociale et professionnelle de personnes privées d'emploi.

Sa logistique à Pessac : 8 permanents dont 3 encadreurs de formation et un technicien S.A.V. ; 17 postes de formation en réhabilitation d'appareils électroménagers (principalement en froid, cuisson, lavage).

Ses stagiaires : recrutés en relation avec l'ANPE et les prescripteurs sociaux, payés au SMIC pour 35 heures. Flux moyen de sortie annuelle : 30.

La formation : 2 ans maximum, attestée par l'AFPA sur modules spécifiques.

Débouchés : Emploi direct (60%) et stages AFPA.

Les produits vendus : Neufs déclassés à 60% du prix. - D'occasion rénovés, à 1/3 du prix neuf.

Débit moyen annuel : 2800 appareils garantis un an.

Financements : la vente, les aides publiques.

L'adresse à Pessac : 156 avenue Jean Jaurès.
 tél. : 05 56 51 49 04